

ORÈGE lance son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE-Euronext à Paris en vue de lever jusqu'à environ 22,4 M€¹

Jouy en Josas, le 14 juin 2013 – ORÈGE, la « Société », acteur global, spécialisé dans la conception, le développement et l'industrialisation de solutions technologiques innovantes pour le traitement des effluents complexes et des boues, annonce le lancement de son introduction en bourse réalisée par le biais d'une levée de fonds concomitante au transfert des actions de la société du Marché Libre vers le marché réglementé Euronext de NYSE-Euronext à Paris (compartiment C).

- Suspension de la cotation des actions d'Orège sur le Marché Libre à compter du 14 juin 2013
- Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global le 14 juin 2013 dans une fourchette comprise entre 3,24€ et 3,96€ par action²
 - Offre à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques en France
 - Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement privé en France et un placement privé international en dehors notamment des Etats-Unis d'Amérique
- Levée de fonds d'environ 19,4 M€ à 22,4 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)
 - Taille initiale de l'offre : 5 401 235 actions nouvelles, soit environ 19,4 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)
 - Clause d'extension portant sur un maximum de 810 185 actions nouvelles, soit environ 2,9 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)
- Option de sur-allocation portant sur un maximum de 931 713 actions existantes cédées par Climate Change Capital et Oraxys soit environ 3,4 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)
- Clôture de l'offre prévue le 26 juin 2013 pour l'offre à prix ouvert et le placement global
- Fixation du prix de l'offre prévue le 27 juin 2013 et début des négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris prévu le 28 juin 2013
- Règlement-livraison prévu le 2 juillet 2013
- Date limite pour l'exercice de l'option de sur-allocation (fin de la période stabilisation éventuelle) prévue le 26 juillet 2013

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n°13-279 en date du 13 juin 2013 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'Orège sur le marché réglementé NYSE-Euronext à Paris, composé d'un document de base enregistré le 29 mai 2013 sous le numéro I.13-024 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

La société ORÈGE, opère sur deux segments d'activités complémentaires : le traitement des effluents industriels complexes, et le conditionnement, le traitement et la valorisation des boues municipales et industrielles.

¹ Incluant la clause d'extension sur la base du point médian de la fourchette soit 3,60€.

² Le prix pourrait être fixé librement en dessous de 3,24€ par action ou, sous réserve que les ordres émis puissent être révoqués pendant au moins 2 jours de bourse, au-dessus de 3,96€ euros par action.

A partir de sa plateforme « Innovation », ORÈGE a développé deux technologies de rupture, protégées par plusieurs brevets : le SOFHYS, une technologie de traitement des effluents complexes, toxiques et/ou non biodégradables et le SLG, une technologie de conditionnement des boues.

ORÈGE ambitionne de devenir un prestataire industriel de référence dans le traitement des effluents complexes et des boues.

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des actions nouvelles permettra notamment à la Société de :

- Industrialiser et commercialiser des « produits types » pour les applications identifiées comme prioritaires par la Société et ainsi développer sa présence sur ses marchés (l'Oil & Gas, Chimie, Agroalimentaire et Collectivités Locales) ;
- Mettre en place les bases internationales (Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, Etats Unis, Canada) ;
- Poursuivre et intensifier le développement de solutions dédiées autour de ses deux technologies SOFHYS et SLG pour d'autres applications identifiées comme particulièrement prometteuses (pétrole et gaz non conventionnels, etc.) ;
- Renforcer ses fonds propres afin de faire face aux besoins de financement de son activité courante ;
- Conserver son avance technologique en capitalisant sur ses deux technologies propriétaires que sont le SOFHYS et le SLG, sans pour autant exclure la conception et le développement d'autres technologies innovantes dans le futur.

Intermédiaires financiers



Chef de File et Teneur de Livre Associé

Invest *Securities*

Teneur de Livre Associé

* * *

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'ORÈGE, 1, rue Pierre Vaudenay, 78350 Jouy en Josas, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre Associé et du Teneur de livre. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de d'ORÈGE, www.orege.com et de l'AMF www.amf-france.org.

ORÈGE attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération et plus particulièrement sur les risques liés aux pertes historiques, au risque de liquidité et au crédit d'impôt recherche. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société. Par ailleurs, concernant les perspectives de la Société telles que présentées dans la section 12 « Tendances » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF, il est précisé que la Société considère que les objectifs de chiffre d'affaires tels que publiés dans certains articles de presse préalablement à la date d'enregistrement du document de base ne sont plus pertinents à ce jour.



A propos d'ORÈGE :

Grâce à ses deux technologies propriétaires, SOFHYS et SLG, ORÈGE, apporte à ses clients industriels ou municipaux des solutions de traitement des effluents et des boues performantes, plus économiques et en meilleure adéquation avec les nouvelles exigences réglementaires, environnementales et sociétales.

Les offres d'ORÈGE constituent une réelle alternative lorsque les technologies de traitement traditionnelles atteignent leurs limites techniques, représentent un coût trop élevé, ou ne peuvent atteindre les objectifs de performances requis. Les principaux marchés visés par les solutions développées par ORÈGE sont vastes : l'Oil & Gas (exploration et production pétrolière, raffinerie et dépôts pétroliers), la Pétrochimie, la Chimie (chimie, cosmétologie, pharmacie), l'Agroalimentaire, et le marché des Collectivités Locales.

Le siège d'ORÈGE est basé à Jouy en Josas (Yvelines) et le centre de R&D est situé à Aix en Provence. La société compte une quarantaine de collaborateurs et de prestigieux clients industriels dans les secteurs du raffinage, du stockage des produits pétroliers et de la pétrochimie. www.orege.com

ORÈGE est inscrite sur le Marché Libre de [NYSE-Euronext](http://www.nyse.com) (FR0010609206 MLORE) depuis le 29 avril 2008.

Pour plus d'informations :

Société ORÈGE
George Gonsalves
+ 33 (0)6 08 03 50 72
Email : george.gonsalves@orege.com

Contact pour la presse

Agence Symorg
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0) 6 03 45 11 37
Email : contact@symorg.com

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Orège aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), étant précisé que les valeurs mobilières de Orège n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et que Orège n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'"Etat Membre Concerné"), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression "offre au public" d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le "FSMA"). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Services Authority (le "FSA") en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FSA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc") du Financial Promotion Order, (iii) sont physiquement hors du Royaume-Uni, ou (iv) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du

FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées.



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS
Visa n°13-279 en date du 13 juin 2013 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
SECTION B – EMETTEUR		
B.1	Dénomination sociale et nom	Dénomination sociale : OREGE S.A.

	commercial	Nom commercial : OREGÉ
B.2	Siège social Forme juridique Droit applicable Pays d'origine	Siège social : 1, rue Pierre Vaudenay, 78350 Jouy-en-Josas Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance Droit applicable : droit français ; Pays d'origine : France
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Fondée en 2004, Orège conçoit, développe, industrialise et commercialise, pour les collectivités locales et les industriels, des solutions permettant de mieux répondre aux nouvelles exigences réglementaires, environnementales et de réduire les coûts de traitement des effluents et des boues.</p> <p>A cette fin, Orège s'appuie sur deux technologies de rupture, particulièrement innovantes, et brevetées :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le SOFHYS, technologie utilisée pour le traitement des effluents industriels complexes, toxiques ou non biodégradables ; et (ii) le SLG, solution de conditionnement et de prétraitement pour la déshydratation des boues municipales et industrielles. <p>Le chiffre d'affaires généré par les deux principaux contrats clients représente plus de 90 % du chiffre d'affaires global de la Société sur l'exercice clos au 31 décembre 2012.</p> <p>Orège mobilise des compétences scientifico-techniques multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) expertises empruntées à la chimie spécialisée, notamment l'électrochimie ; (ii) savoir-faire des traiteurs d'effluents industriels complexes ; et (iii) génie des métiers du forage, de la production pétrolière et de la pétrochimie. <p>Les principaux secteurs de marché visés par la Société sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le secteur dit « Oil&Gas » : eaux et boues de forage, effluents de lavage et de purge de réservoirs, sodes usées, traitement tertiaire des effluents de raffinerie, ... ; (ii) la pétrochimie : effluents issus des opérations de distillation, effluents chargés en composés soufrés, boues organique et minérale, ... ; (iii) la chimie : eau de process, eaux de lavage des réacteurs, composés toxiques, boues organique et minérale, concentrats d'osmoseurs, ...; (iv) le municipal : traitement des boues d'eau potable et de boues de stations d'épuration d'eaux usées ; et (v) l'agroalimentaire : traitement des boues primaires et des boues de stations d'épurations.
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs	Depuis la fin du dernier exercice clos au 31 décembre 2012, il n'y a pas eu d'événement significatif susceptible d'affecter la production, les ventes et stocks, les coûts ou prix de vente de la Société.

	d'activité																																																																																	
B.5	Description du Groupe	Sans objet, la Société ne détenant aucune filiale ou participation.																																																																																
B.6	Principaux actionnaires	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, le capital social est fixé à la somme de 2.278.588,75 euros et divisé en 9.114.355 actions de vingt-cinq centimes d'euro (0,25 €) chacune (dont 6.455.306 actions ordinaires et 2.659.049 actions de préférence), entièrement souscrites et intégralement libérées par les actionnaires.</p> <p>En cas de conversion de l'emprunt obligataire et des actions de préférence de catégorie A en actions ordinaires, lesquelles demeurent sous la condition suspensive de la première admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris et avant la levée de fonds objet du présent Prospectus, le capital et les droits de vote de la Société seront répartis comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="539 636 1394 1756"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pascal Gendrot</td> <td>1 789 350</td> <td>15.45%</td> <td>3 578 700</td> <td>19.60%</td> </tr> <tr> <td>Patrice Capeau</td> <td>1 153 126</td> <td>9.96%</td> <td>2 278 900</td> <td>12.48%</td> </tr> <tr> <td>Michel Lopez</td> <td>592 509</td> <td>5.12%</td> <td>1 157 666</td> <td>6.34%</td> </tr> <tr> <td>Guy Gendrot</td> <td>265 359</td> <td>2.29%</td> <td>530 718</td> <td>2.91%</td> </tr> <tr> <td>George Gonsalves</td> <td>80 756</td> <td>0.70%</td> <td>151 512</td> <td>0.83%</td> </tr> <tr> <td>Sous-total concert</td> <td>3 881 100</td> <td>33.51%</td> <td>7 697 496</td> <td>42.17%</td> </tr> <tr> <td>Climate Change Capital Private Equity LP⁽¹⁾</td> <td>3 991 159</td> <td>34.46%</td> <td>5 965 701</td> <td>32.68%</td> </tr> <tr> <td>Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP⁽¹⁾</td> <td>39 910</td> <td>0.34%</td> <td>59 655</td> <td>0.33%</td> </tr> <tr> <td>Oraxys Environment 1 SCA⁽¹⁾</td> <td>1 096 857</td> <td>9.47%</td> <td>1 761 619</td> <td>9.65%</td> </tr> <tr> <td>Inocap</td> <td>727 095</td> <td>6.28%</td> <td>727 095</td> <td>3.98%</td> </tr> <tr> <td>Efficap</td> <td>604 674</td> <td>5.22%</td> <td>604 674</td> <td>3.31%</td> </tr> <tr> <td>Auris</td> <td>334 815</td> <td>2.89%</td> <td>334 815</td> <td>1.83%</td> </tr> <tr> <td>Salariés ou mandataires sociaux (hors concert)</td> <td>121 080</td> <td>1.05%</td> <td>164 493</td> <td>0.90%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>786 542</td> <td>6.79%</td> <td>939 210</td> <td>5.15%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 583 232</td> <td>100.00%</td> <td>18 254 758</td> <td>100.00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Les fonds Climate Change Capital Private Equity LP, Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP et Oraxys Environment 1 SCA sont entrés au capital de la Société le 21 juin 2011 à l'occasion de leur investissement en fonds propres de la Société sous la forme d'actions de préférence de catégorie A.</p> <p>Par ailleurs, un nombre total de 967.335 actions ordinaires serait susceptible d'être créé sur exercice de la totalité des valeurs mobilières donnant accès au capital (BSPCE et BSA), pouvant ainsi conduire à une</p>	Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Pascal Gendrot	1 789 350	15.45%	3 578 700	19.60%	Patrice Capeau	1 153 126	9.96%	2 278 900	12.48%	Michel Lopez	592 509	5.12%	1 157 666	6.34%	Guy Gendrot	265 359	2.29%	530 718	2.91%	George Gonsalves	80 756	0.70%	151 512	0.83%	Sous-total concert	3 881 100	33.51%	7 697 496	42.17%	Climate Change Capital Private Equity LP ⁽¹⁾	3 991 159	34.46%	5 965 701	32.68%	Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP ⁽¹⁾	39 910	0.34%	59 655	0.33%	Oraxys Environment 1 SCA ⁽¹⁾	1 096 857	9.47%	1 761 619	9.65%	Inocap	727 095	6.28%	727 095	3.98%	Efficap	604 674	5.22%	604 674	3.31%	Auris	334 815	2.89%	334 815	1.83%	Salariés ou mandataires sociaux (hors concert)	121 080	1.05%	164 493	0.90%	Autres	786 542	6.79%	939 210	5.15%	Total	11 583 232	100.00%	18 254 758	100.00%
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																																																																														
Pascal Gendrot	1 789 350	15.45%	3 578 700	19.60%																																																																														
Patrice Capeau	1 153 126	9.96%	2 278 900	12.48%																																																																														
Michel Lopez	592 509	5.12%	1 157 666	6.34%																																																																														
Guy Gendrot	265 359	2.29%	530 718	2.91%																																																																														
George Gonsalves	80 756	0.70%	151 512	0.83%																																																																														
Sous-total concert	3 881 100	33.51%	7 697 496	42.17%																																																																														
Climate Change Capital Private Equity LP ⁽¹⁾	3 991 159	34.46%	5 965 701	32.68%																																																																														
Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP ⁽¹⁾	39 910	0.34%	59 655	0.33%																																																																														
Oraxys Environment 1 SCA ⁽¹⁾	1 096 857	9.47%	1 761 619	9.65%																																																																														
Inocap	727 095	6.28%	727 095	3.98%																																																																														
Efficap	604 674	5.22%	604 674	3.31%																																																																														
Auris	334 815	2.89%	334 815	1.83%																																																																														
Salariés ou mandataires sociaux (hors concert)	121 080	1.05%	164 493	0.90%																																																																														
Autres	786 542	6.79%	939 210	5.15%																																																																														
Total	11 583 232	100.00%	18 254 758	100.00%																																																																														

		<p>dilution maximale environ égale à 7,71% sur la base du capital totalement dilué.</p> <p>La Société sera contrôlée par le concert constitué des personnes suivantes qui détiennent au total à cette date 33,51% du capital et 42,17% des droits de vote de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Pascal GENDROT ; (ii) Patrice CAPEAU ; (iii) Michel LOPEZ ; (iv) Guy GENDROT ; et (v) George GONSALVES <p>(le « Concert »).</p>																																																																											
B.7	Informations financières sélectionnées	<p><u>Bilan simplifié</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Orège SA – Normes IFRS (en €)</th> <th>Exercice 2012 12 mois audités</th> <th>Exercice 2011 12 mois audités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actifs non courants</td> <td>14 942 624</td> <td>11 084 959</td> </tr> <tr> <td><i>Dont immobilisations incorporelles</i></td> <td>9 739 645</td> <td>7 097 467</td> </tr> <tr> <td><i>Dont immobilisations corporelles</i></td> <td>1 587 702</td> <td>1 457 715</td> </tr> <tr> <td><i>Dont impôts différés actifs</i></td> <td>3 579 405</td> <td>2 508 249</td> </tr> <tr> <td>Actifs courants</td> <td>5 033 261</td> <td>6 213 195</td> </tr> <tr> <td><i>Dont créance de crédit d'impôt recherche</i></td> <td>3 404 161</td> <td>2 235 919</td> </tr> <tr> <td><i>Dont autres actifs courants</i></td> <td>910 167</td> <td>1 198 236</td> </tr> <tr> <td><i>Dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i></td> <td>51 664</td> <td>1 510 195</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ACTIF</td> <td>19 975 885</td> <td>17 298 154</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>7 509 260</td> <td>9 001 167</td> </tr> <tr> <td>Passifs non courants</td> <td>1 663 794</td> <td>1 626 024</td> </tr> <tr> <td><i>Dont emprunts</i></td> <td>941 810</td> <td>1 269 182</td> </tr> <tr> <td>Passifs courants</td> <td>10 802 832</td> <td>6 670 962</td> </tr> <tr> <td><i>Dont emprunts et concours bancaires courants</i></td> <td>2 494 001</td> <td>246 277</td> </tr> <tr> <td><i>Dont produit différé sur crédit d'impôt recherche</i></td> <td>4 681 277</td> <td>3 476 670</td> </tr> <tr> <td>TOTAL PASSIF</td> <td>19 975 885</td> <td>17 298 154</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Compte de résultat simplifié</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Orège SA - Normes IFRS (en €)</th> <th>Exercice 2012 12 mois audités</th> <th>Exercice 2011 12 mois audités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des produits</td> <td>1 053 800</td> <td>1 259 614</td> </tr> <tr> <td><i>Dont chiffres d'affaires</i></td> <td>1 053 800</td> <td>1 259 614</td> </tr> <tr> <td>Charges opérationnelles</td> <td>-3 319 511</td> <td>-3 280 456</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td>-2 265 711</td> <td>-2 020 842</td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>-114 062</td> <td>-3 091</td> </tr> <tr> <td>Résultat avant impôts</td> <td>-2 379 773</td> <td>-2 023 933</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>-1 658 223</td> <td>-1 436 570</td> </tr> </tbody> </table>	Orège SA – Normes IFRS (en €)	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités	Actifs non courants	14 942 624	11 084 959	<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	9 739 645	7 097 467	<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 587 702	1 457 715	<i>Dont impôts différés actifs</i>	3 579 405	2 508 249	Actifs courants	5 033 261	6 213 195	<i>Dont créance de crédit d'impôt recherche</i>	3 404 161	2 235 919	<i>Dont autres actifs courants</i>	910 167	1 198 236	<i>Dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	51 664	1 510 195	TOTAL ACTIF	19 975 885	17 298 154	Capitaux propres	7 509 260	9 001 167	Passifs non courants	1 663 794	1 626 024	<i>Dont emprunts</i>	941 810	1 269 182	Passifs courants	10 802 832	6 670 962	<i>Dont emprunts et concours bancaires courants</i>	2 494 001	246 277	<i>Dont produit différé sur crédit d'impôt recherche</i>	4 681 277	3 476 670	TOTAL PASSIF	19 975 885	17 298 154	Orège SA - Normes IFRS (en €)	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités	Total des produits	1 053 800	1 259 614	<i>Dont chiffres d'affaires</i>	1 053 800	1 259 614	Charges opérationnelles	-3 319 511	-3 280 456	Résultat opérationnel	-2 265 711	-2 020 842	Résultat financier	-114 062	-3 091	Résultat avant impôts	-2 379 773	-2 023 933	Résultat net	-1 658 223	-1 436 570
Orège SA – Normes IFRS (en €)	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités																																																																											
Actifs non courants	14 942 624	11 084 959																																																																											
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	9 739 645	7 097 467																																																																											
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 587 702	1 457 715																																																																											
<i>Dont impôts différés actifs</i>	3 579 405	2 508 249																																																																											
Actifs courants	5 033 261	6 213 195																																																																											
<i>Dont créance de crédit d'impôt recherche</i>	3 404 161	2 235 919																																																																											
<i>Dont autres actifs courants</i>	910 167	1 198 236																																																																											
<i>Dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	51 664	1 510 195																																																																											
TOTAL ACTIF	19 975 885	17 298 154																																																																											
Capitaux propres	7 509 260	9 001 167																																																																											
Passifs non courants	1 663 794	1 626 024																																																																											
<i>Dont emprunts</i>	941 810	1 269 182																																																																											
Passifs courants	10 802 832	6 670 962																																																																											
<i>Dont emprunts et concours bancaires courants</i>	2 494 001	246 277																																																																											
<i>Dont produit différé sur crédit d'impôt recherche</i>	4 681 277	3 476 670																																																																											
TOTAL PASSIF	19 975 885	17 298 154																																																																											
Orège SA - Normes IFRS (en €)	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités																																																																											
Total des produits	1 053 800	1 259 614																																																																											
<i>Dont chiffres d'affaires</i>	1 053 800	1 259 614																																																																											
Charges opérationnelles	-3 319 511	-3 280 456																																																																											
Résultat opérationnel	-2 265 711	-2 020 842																																																																											
Résultat financier	-114 062	-3 091																																																																											
Résultat avant impôts	-2 379 773	-2 023 933																																																																											
Résultat net	-1 658 223	-1 436 570																																																																											

Tableau de flux de trésorerie simplifié			
Orège SA - Normes IFRS (en €)		Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt		-1 358 885	-1 383 347
Variation du besoin en fond de roulement		305 611	-320 882
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles		-1 144 370	-1 709 327
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		-3 451 335	-4 359 592
Flux de trésorerie lié aux activités de financement		3 137 174	7 579 115
Variation de trésorerie		-1 458 531	1 510 196
B.8	Informations pro forma	Sans objet.	
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.	
B.10	Réserves ou observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes	<p>Les rapports du commissaire aux comptes sur (i) les comptes annuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et, (ii) sur les comptes établis selon le référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 contiennent l'observation suivante :</p> <p>Sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 :</p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés en pages 2, 3, et 4 de l'annexe comptable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle fiscal, et - la continuité d'exploitation. » <p>Sur les comptes établis selon le référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :</p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés en notes 7.2 et 26 du chapitre 20.1.1 du document de base, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle fiscal, et - l'activation des déficits fiscaux. ». 	
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite de son exploitation par la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa de l'AMF sur le présent Prospectus est estimé à environ 6,1 millions d'euros (montant ramené à 3,1 millions d'euros dans l'hypothèse où les créances CIR des exercices 2010 à 2013 seraient encaissées par la Société dans les douze prochains mois).</p> <p>Ce montant intègre la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du visa sur le présent Prospectus, à savoir le</p>	

		<p>paiement (i) de l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité sur la période, (ii) des échéances des dettes financières, (iii) des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération estimés pour un montant total d'environ 470.000 euros hors taxes.</p> <p>La Société cherche à obtenir le remboursement des crédits d'impôt recherche 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant, net de financement OSEO, d'environ 3 millions d'euros (en ce inclus une créance de l'ordre de 1,7 millions d'euros pour 2010, 2011 et 2012 et une créance d'environ 1,3 millions d'euros pour 2013), étant précisé que le remboursement des crédits d'impôt recherche 2008 et 2009 fait l'objet d'une procédure de contrôle fiscal avec l'administration fiscale, et que la Société a été informée par une lettre en date du 5 juin 2013 d'un avis de vérification par l'administration fiscale des crédits d'impôt recherche 2010, 2011 et 2012.</p> <p>La préparation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris et le produit net de l'Offre (y compris dans l'hypothèse où l'Offre serait limitée à 75% de l'émission initialement envisagée), soit 17,4 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction égal au prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 3,60 euros, constitue la solution privilégiée par la Société pour financer la poursuite de ses activités et assurer un fonds de roulement net positif, au cours des 12 mois suivant la date de visa du présent Prospectus.</p> <p>En l'absence de cette opération, la Société envisage une levée de fonds par voie de placement privé. Le remboursement des crédits d'impôt recherche susvisé ne suffira pas en lui-même à assurer à la Société un fonds de roulement net suffisant au cours des 12 prochains mois, compte tenu de la procédure de vérification initiée le 5 juin 2013 laquelle risque de retarder les remboursements attendus des créances.</p>
SECTION C – VALEURS MOBILIERES		
C.1	<p>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</p>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C) est demandée seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 6.455.306 actions de vingt-cinq centimes d'euro (0,25 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie par transfert du Marché Libre ; (ii) 740.496 actions ordinaires à émettre sur conversion des obligations convertibles existantes ; (iii) 4.387.430 actions ordinaires à émettre sur conversion des 2.659.049 actions de préférence de catégorie A ; (les actions visées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ci-après désignées ensemble les « Actions Existantes ») ; et (iv) 5.401.235 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles Initiales ») à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être augmentée d'un nombre maximum de 810.185 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles Additionnelles »,

		<p>ensemble avec les Actions Nouvelles Initiales les « Actions Nouvelles »). Parmi les Actions Existantes, un maximum de 931.713 Actions Existantes (les « Actions Cédées ») pourront être cédées en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ».</p> <p>Les Actions Offertes seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Un avis d'Euronext Paris S.A. informera de la suspension de la cotation des actions de la Société sur le Marché Libre à compter du 14 juin 2013.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Les Actions Offertes seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.</p> <p>Libellé pour les actions : OREGÉ ; Code ISIN : FR0010609206</p> <p>Mnémonique : OREGÉ ; Compartiment : Compartiment C</p> <p>Secteur d'activité : Code NAF : 3900Z - Classification ICB : 2799 <i>Waste & Disposal Services</i></p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>5.401.235 Actions Nouvelles Initiales, pouvant être augmentée d'un nombre maximum de 810.185 Actions Nouvelles Additionnelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à vingt-cinq centimes d'euro (0,25 €).</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Offertes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de vote (en ce compris un droit de vote double pour toute action détenue au nominatif depuis plus de deux ans) ; - droit de participation aux bénéfices de la Société et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris S.A. diffusé au plus tard le premier jour de négociation de ces actions, soit le 28 juin 2013 selon le calendrier indicatif.</p> <p>A compter du 28 juin 2013 jusqu'à la date de règlement-livraison prévue le 2 juillet 2013 inclus, les négociations de ces actions interviendront dans les conditions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, soit sous forme de promesses d'actions, sur une ligne de cotation unique</p>

		intitulée « OREGÉ – PROMESSES » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles. A compter du 3 juillet 2013, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « OREGÉ ». Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société se positionne en tant que valeur de croissance et n'entend pas, à la date de la Note d'Opération, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.
SECTION D - RISQUES		
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	<p><u>Risques liés à l'activité de la Société</u> : il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des risques liés aux évolutions technologiques (la Société ne dispose pas d'un recul suffisant sur le long terme concernant les performances de ses technologies) ; ii. des risques liés à l'apparition de solutions alternatives aux technologies que la Société a développées (SOFHYS pour les effluents industriels et SLG pour les boues) ; iii. des risques liés aux résultats ou aux retards des études et essais industriels (à ce stade de son développement, la Société demeure généralement tenue de procéder à des études et à des essais sur site préalablement à la conclusion de tous partenariats) ; iv. des risques liés aux activités de conception-construction (les dépenses effectives résultant de l'exécution d'un contrat clé en main peuvent varier de façon substantielle par rapport à celles initialement prévues sans que la Société ait la possibilité d'augmenter son prix afin de refléter certains éléments difficiles à prévoir lors de la remise d'une proposition) ; v. des risques liés à la concentration de clients (les produits opérationnels de la Société sont essentiellement générés, de 2011 à 2012, par deux contrats représentant 91,3% du chiffre d'affaires de la société en 2011 et 97,9% en 2012) ; vi. un risque de dépendance à l'égard de certains fournisseurs et sous-traitants ; vii. un risque lié aux négociations de partenariats commerciaux en cours et à la défaillance éventuelle de ces partenaires ; viii. un risque de non-respect par la Société de ses engagements de performance contractuels ; ix. des risques liés aux opérations de croissance externe ; x. des risques de responsabilité civile et environnementale ; xi. des risques liés aux prix des matières premières ; xii. des risques liés au personnel clé ; xiii. des risques liés à l'exposition aux cycles économiques. <p><u>Risques juridiques</u> : il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des risques liés au portefeuille de brevets (la réussite de

		<p>l'activité de la Société dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets, or il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets de la Société donneront lieu à délivrance des brevets) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. des risques liés à l'évolution de l'environnement réglementaire ; et iii. des risques liés à des contrats potentiels conclus avec des collectivités publiques. <p><u>Risques liés aux contentieux auxquels la Société est partie :</u></p> <p>Il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement à l'exception d'une procédure administrative initiée par la Société le 23 octobre 2012 à l'encontre de la Direction Générale des Finances Publiques des Yvelines, actuellement pendante devant le Tribunal administratif de Versailles concernant le blocage du remboursement de certaines créances de Crédit Impôt Recherche, et la requête en référé provision y associée déposée par la Société devant Monsieur le Président du Tribunal administratif de Versailles en date du 11 avril 2013. En outre, la Société a été informée par une lettre en date du 5 juin 2013 d'un avis de vérification par l'administration fiscale des crédits d'impôt recherche 2010, 2011 et 2012.</p> <p><u>Risques financiers</u> : il existe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des risques liés aux pertes historiques (pertes nettes cumulées s'élevant à environ 3,85 millions d'euros au 31 décembre 2012) ; ii. un risque de liquidité (absence de fonds de roulement net positif sur les douze prochains mois en l'absence de la levée de fonds dans le cadre de la présente opération) ; iii. des risques liés au remboursement des créances de crédit d'impôt recherche (la Société a déposé auprès de l'administration fiscale des demandes de restitution de ses créances de CIR au titre des exercices 2010 et 2011 s'élevant à un montant total de 2.229.663 euros, lesquelles demandes sont partiellement contestées par l'administration fiscale) ; iv. des risques liés à l'accès à des avances publiques (la Société ne saurait envisager l'octroi d'aides publiques supplémentaires, notamment de la part d'OSEO dans la mesure où depuis sa création, la Société a bénéficié de trois aides remboursables d'un montant total de 1.060.000 euros) ; v. un risque de change, un risque de crédit, un risque de taux d'intérêt ; et vi. un risque de dilution (à la date du visa sur le présent Prospectus, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à cette même date permettrait la souscription de 967.335 actions nouvelles générant alors une dilution égale à 8,35% sur la base du capital existant au jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris, et
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		7,71% sur la base du capital pleinement dilué).
D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Il existe des incertitudes liées au cours de l'action par rapport au Prix de l'Offre, à la suite du transfert des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.</p> <p>De plus, le cours de l'action de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante.</p> <p>La cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse.</p> <p>En outre, il existe un risque d'annulation de l'Offre dans l'hypothèse d'une non-conclusion ou de résiliation du Contrat de Placement et de Garantie. En effet, cette garantie ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce, l'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner l'annulation de l'Offre.</p> <p>Si les souscriptions atteignaient 75% du montant brut de l'émission initialement prévue, l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75 % du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraîneraient l'annulation de l'Offre.</p> <p>Enfin, la Société se positionne en tant que valeur de croissance et n'entend pas, à la date de la Note d'Opération, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.</p>
SECTION E - OFFRE		
E.1	Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p><u>Produit brut de l'Offre</u></p> <p>Environ 19,4 millions d'euros³ (étant ramené à environ 14,6 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 22,4 millions d'euros¹ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p><u>Produit net estimé de l'Offre</u></p> <p>Environ 17,4 millions d'euros¹ (étant ramené à environ 12,9 millions d'euros¹ en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 19,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2,01 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension.</p> <p><u>Produit brut et net de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants</u></p> <p>Environ 3,4 millions d'euros bruts¹ et environ 3,3 millions d'euros¹ nets en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sont notamment destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations.</p> <p>Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions</p>

³ Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 3,60 euros.

	celle-ci	<p>Nouvelles permettra notamment à la Société de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • industrialiser et commercialiser des « produits types » pour les applications identifiées comme prioritaires par la Société et ainsi développer sa présence sur ses marchés (l'Oil & Gas, Chimie, Agroalimentaire et Collectivités Locales), en allouant à cet objectif environ 40% du produit net des fonds levés (Objectif 1); • mettre en place les bases internationales (Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, Etats Unis, Canada), en allouant à cet objectif environ 10% du produit net des fonds levés (Objectif 2); • poursuivre et intensifier le développement de solutions dédiées autour de ses deux technologies SOFHYS et SLG pour d'autres applications identifiées comme particulièrement prometteuses (pétrole et gaz non conventionnels, etc.), en allouant à cet objectif environ 10% du produit net des fonds levés (Objectif 3); • renforcer ses fonds propres afin de faire face aux besoins de financement de son activité courante, en allouant à cet objectif environ 35% du produit net des fonds levés (Objectif 4); • conserver son avance technologique en capitalisant sur ses deux technologies propriétaires que sont le SOFHYS et le SLG, sans pour autant exclure la conception et le développement d'autres technologies innovantes dans le futur, en allouant à cet objectif environ 5% du produit net des fonds levés (Objectif 5). <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre, la Société serait amenée à redéfinir ses priorités comme suit : affectation à l'Objectif 1 d'environ 35% des fonds levés, à l'Objectif 2 d'environ 7% des fonds levés, à l'Objectif 3 d'environ 6% des fonds levés, à l'Objectif 4 d'environ 47% des fonds levés, et à l'Objectif 5 d'environ 5% des fonds levés.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><u>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée</u></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C) est demandée sont :</p> <p>(i) l'ensemble des 11.583.232 Actions Existantes ; et</p> <p>(ii) 6.211.420 Actions Nouvelles.</p> <p><u>Clause d'Extension</u></p> <p>Le nombre d'Actions Nouvelles Initiales est susceptible d'être augmenté d'un nombre maximal de 810.185 Actions Nouvelles Additionnelles à provenir de la décision éventuelle par le Directoire, le jour de la fixation des conditions définitives de l'Offre, d'accroître d'un maximum de 15% le nombre d'Actions Offertes par rapport au nombre initialement fixé (la « Clause d'Extension »), correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 202.546,25 euros.</p> <p><u>Option de Surallocation</u></p> <p>Climate Change Capital Private Equity LP, Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP et Oraxys Environment 1 SCA (les « Actionnaires Cédants ») consentiront au Chef de File et Teneur de Livre Associé agissant au nom et pour le compte des Banques une option de surallocation permettant l'acquisition des Actions Cédées dans la limite de 15% du nombre d'Actions Nouvelles, après éventuel exercice de la Clause d'Extension, soit au maximum 931.713 Actions Cédées, au Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini au <u>paragraphe 5.3.1</u> de la</p>

présente Note d'Opération) (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, jusqu'au trentième jour calendaire suivant la date de clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 26 juillet 2013.

Actionnaires Cédants

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
Climate Change Capital Private Equity LP	740.805
Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP	7.361
Oraxys Environment 1 SCA	183.547

Dans l'hypothèse d'un exercice partiel de l'Option de Surallocation, le nombre d'Actions Cédées sera réduit proportionnellement entre les Actionnaires Cédants au prorata de leur engagement initial.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Nouvelles.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordre A1 : de 1 action jusqu'à 300 actions ; et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 300 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 27 juin 2013, étant précisé que cette date pourrait être reportée ou avancée. Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon

	<p>la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Il est précisé que le prix de l'action OREGÉ sur le Marché Libre n'a pas été retenu comme une référence de prix dans le cadre de l'Offre notamment en l'absence d'historique d'information financière détaillée sur la Société.</p> <p>Le prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 3,60 euros par action) représenterait une surcote de 29% par rapport au dernier cours de clôture au 10 juin 2013 de l'action Orège sur le Marché Libre (soit 2,80 euro par action).</p> <p>La note d'opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la méthode dite « des multiples boursiers » qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches ; - la méthode dite des flux de trésorerie actualisés qui permet de valoriser la Société sur la base des flux de trésorerie futurs. <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 3,24 euros et 3,96 euros par action. Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p><u>Date de jouissance</u></p> <p>1^{er} janvier 2013</p> <p><u>Garantie</u></p> <p>L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par Société Générale.</p> <p>Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>Le Contrat de Placement et de Garantie devrait être signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 27 juin 2013.</p> <p>Le Contrat de Placement et de Garantie pourra être résilié par les Banques, après consultation de la Société, à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, prévue le 2 juillet 2013.</p> <p><u>Calendrier indicatif</u></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">13 juin 2013</td> <td>Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">14 juin 2013</td> <td>Suspension des négociations des actions existantes sur le Marché Libre</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">26 juin 2013</td> <td>Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)</td> </tr> </table>	13 juin 2013	Visa de l'AMF sur le Prospectus	14 juin 2013	Suspension des négociations des actions existantes sur le Marché Libre		Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre		Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO		Ouverture de l'OPO et du Placement Global	26 juin 2013	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)
13 juin 2013	Visa de l'AMF sur le Prospectus												
14 juin 2013	Suspension des négociations des actions existantes sur le Marché Libre												
	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre												
	Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO												
	Ouverture de l'OPO et du Placement Global												
26 juin 2013	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)												

		Centralisation de l'OPO et du Placement Global
27 juin 2013	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension	
	Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif au résultat de l'Offre	
	Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre	
	Signature du Contrat de Placement et de Garantie	
	Début de la période de stabilisation éventuelle	
28 juin 2013	Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions (jusqu'au 2 juillet inclus)	
2 juillet 2013	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global	
3 juillet 2013	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris	
26 juillet 2013	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation	
	Fin de la période de stabilisation éventuelle	
	<u>Modalités de souscription</u>	
	Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 26 juin 2013 à 17 heures (heure de Paris).	
	Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre Associé et le Teneur de Livre Associé au plus tard le 26 juin 2013 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.	
	<u>Établissements financiers introducteurs</u>	
	Chef de File et Teneur de Livre Associé : Société Générale Corporate & Investment Banking	
	Teneur de Livre Associé : Invest Securities	
	<u>Engagements de souscriptions reçus</u>	
	La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou surveillance ou de quiconque entendrait passer un ordre de souscription de plus de 5 %.	
	<u>Stabilisation</u>	
	Aux termes du Contrat de Placement et de Garantie, Société Générale (ou toute entité agissant pour son compte), pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 26 juillet 2013 (inclus).	

E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre Associé et le Teneur de Livre Associé et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Ils ont produit des analyses financières indépendantes dans le cadre de l'Offre.</p> <p>La Société envisage de conclure un contrat de liquidité avec Invest Securities postérieurement à la période de stabilisation.</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p><u>Nom de la société émettrice</u> : OREGÉ.</p> <p><u>Engagement d'abstention souscrit par la Société</u></p> <p>La Société souscrira un engagement d'abstention à compter de la date de signature du Contrat de Placement et de Garantie et pendant une période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des exceptions décrites au <u>paragraphe 7.3</u> de la Note d'Opération.</p> <p><u>Engagement de conservation des principaux actionnaires et des principaux managers de la Société</u></p> <p>Climate Change Capital Private Equity LP, Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP, Oraxys Environment 1 SCA, les membres du Concert et certains autres managers de la Société (qui détiendront collectivement 77,29% du capital sur une base non diluée avant l'opération, mais après conversion des obligations convertibles et des actions de préférence) ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100% des actions qu'ils détiennent, en ce compris, les actions auxquelles donnent le droit de souscrire les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles qu'ils détiennent, à compter du 13 juin 2013 (pendant une période de 540 jours après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles sur le marché Euronext Paris s'agissant des associés fondateurs, pendant une période de 365 jours après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles sur le marché Euronext Paris s'agissant des principaux managers et pendant une période expirant 180 jours après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles sur le marché Euronext Paris s'agissant des actionnaires financiers), sous réserve des exceptions décrites au <u>paragraphe 7.3</u> de la Note d'Opération.</p> <p>S'agissant des actionnaires financiers, la cession d'actions dans le cadre de l'exercice de l'Option de Surallocation est une exception à leur engagement de conservation.</p>

E.6	<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</p>	<p>Un actionnaire détenant 1% du capital social avant la conversion de l'intégralité des obligations convertibles et de l'intégralité des actions de préférence détiendrait 0,56% du capital après lesdites conversions, et 0,38% du capital à l'issue de l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p><u>Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société</u></p> <table border="1" data-bbox="539 365 1404 934"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée (émission à 100%)</th> <th>Base diluée (émission à 100%)¹</th> <th>Base non diluée (émission à 75%)</th> <th>Base diluée (émission à 75%)¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Initiales</td> <td>0,65 €</td> <td>0,78 €</td> <td>0,65 €</td> <td>0,78 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)</td> <td>1,59 €</td> <td>1,63 €</td> <td>1,41 €</td> <td>1,47 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td>1,68 €</td> <td>1,72 €</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'Offre</u></p> <table border="1" data-bbox="539 1037 1404 1606"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée (émission à 100%)</th> <th>Base diluée (émission à 100%)¹</th> <th>Base non diluée (émission à 75%)</th> <th>Base diluée (émission à 75%)¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Initiales</td> <td>1,00 %</td> <td>0,92 %</td> <td>1,00 %</td> <td>0,92 %</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)</td> <td>0,68 %</td> <td>0,65 %</td> <td>0,74 %</td> <td>0,70 %</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td>0,65 %</td> <td>0,62 %</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ Calculs effectués en prenant pour hypothèse la souscription de la totalité (i) des 20.289 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSA émis par le Directoire le 31 mars 2009, (ii) des 74.175 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSA émis par le Directoire le 6 mars 2013, (iii) des 55.000 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 31 mars 2009, (iv) des 234.195 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 21 décembre 2009, (v) des 212.314 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 13 juillet 2010 et 30 septembre 2010, (vi) des 97.932 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 28 janvier 2011, (vii) des 136.308 actions</p>		Quote-part des capitaux propres (en euros)				Base non diluée (émission à 100%)	Base diluée (émission à 100%) ¹	Base non diluée (émission à 75%)	Base diluée (émission à 75%) ¹	Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	0,65 €	0,78 €	0,65 €	0,78 €	Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)	1,59 €	1,63 €	1,41 €	1,47 €	Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension	1,68 €	1,72 €	N/A	N/A		Participation de l'actionnaire (en %)				Base non diluée (émission à 100%)	Base diluée (émission à 100%) ¹	Base non diluée (émission à 75%)	Base diluée (émission à 75%) ¹	Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	1,00 %	0,92 %	1,00 %	0,92 %	Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)	0,68 %	0,65 %	0,74 %	0,70 %	Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension	0,65 %	0,62 %	N/A	N/A
	Quote-part des capitaux propres (en euros)																																																	
	Base non diluée (émission à 100%)	Base diluée (émission à 100%) ¹	Base non diluée (émission à 75%)	Base diluée (émission à 75%) ¹																																														
Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	0,65 €	0,78 €	0,65 €	0,78 €																																														
Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)	1,59 €	1,63 €	1,41 €	1,47 €																																														
Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension	1,68 €	1,72 €	N/A	N/A																																														
	Participation de l'actionnaire (en %)																																																	
	Base non diluée (émission à 100%)	Base diluée (émission à 100%) ¹	Base non diluée (émission à 75%)	Base diluée (émission à 75%) ¹																																														
Avant émission des Actions Nouvelles Initiales	1,00 %	0,92 %	1,00 %	0,92 %																																														
Après émission des Actions Nouvelles Initiales (et avant exercice de la Clause d'Extension)	0,68 %	0,65 %	0,74 %	0,70 %																																														
Après émission des Actions Nouvelles Initiales et exercice intégral de la Clause d'Extension	0,65 %	0,62 %	N/A	N/A																																														

pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 6 mars 2013, (viii) des 45.436 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 21 mars 2013 et (ix) des 91.686 actions pouvant être souscrites au titre de l'exercice de la totalité des BSPCE émis par le Directoire le 9 avril 2013, pouvant donner lieu à la création d'un nombre total de 967.335 actions.

Actionnaires	Détenion après l'Offre ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Pascal Gendrot	2 056 149	10.96%	3 845 499	15.12%
Patrice Capeau	1 362 272	7.26%	2 488 046	9.78%
Michel Lopez	592 509	3.16%	1 157 666	4.55%
Guy Gendrot	265 359	1.41%	530 718	2.09%
George Gonsalves	180 810	0.96%	251 566	0.99%
Sous-total concert	4 457 099	23.76%	8 273 495	32.53%
Climate Change Capital Private Equity LP(5)	3 250 354	17.32%	5 224 896	20.54%
Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP	32 549	0.17%	52 294	0.21%
Oraxys Environment 1 SCA	913 310	4.87%	1 578 072	6.20%
Inocap	727 095	3.88%	727 095	2.86%
Efficap	604 674	3.22%	604 674	2.38%
Auris	334 815	1.78%	334 815	1.32%
Salariés ou mandataires sociaux (hors concert)	512 416	2.73%	555 829	2.19%
Autres	786 542	4.19%	939 210	3.69%
Flottant	7 143 133	38.07%	7 143 133	28.09%
Total	18 761 987	100.00%	25 433 513	100.00%

(1) Détenion dans l'hypothèse de l'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et de la totalité des valeurs mobilières donnant accès au capital (BSPCE et BSA, soit un nombre total de 967.335 actions ordinaires)

E.7

Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur

Sans objet.